



Liberté, Égalité, Fraternité

N°DDM2025-23

## DECISION DU MAIRE

COMMUNE DE LE PALLET

### **OBJET : Accord de participation financière pour la rénovation de réseaux d'éclairage public avec TE 44 – La Cognardière**

Le Maire de la commune du PALLET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 27 mars 2021 par laquelle le conseil municipal a chargé, par délégation, le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 150 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du 21 mars 2016 transférant au SYDELA / TE 44 la compétence éclairage public,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public notamment en remplaçant des lampes à vapeur de mercure ou ballons fluorescents par des foyers à led,

### **DECIDE**

**Article 1 :** La signature d'un accord de participation financière avec le TE 44 concernant la réalisation de travaux de rénovation de réseaux d'éclairage public :

Lieux	Coût estimé des travaux HT	Participation financière estimée à verser à TE 44
La Cognardière – rue des Palmiers	6 676,34 €	4 005,80 €

**Article 2 –** Monsieur le Comptable public et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 –** La présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.

**Article 4 –** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Certifié exécutoire le 10 octobre 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la  
Préfecture et de son affichage.

Le Pallet, le 13 octobre 2025

**Le Maire,**  
**Joël BARAUD**



Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20251008-DDM2025-23-AU  
Date de télétransmission : 20/10/2025  
Date de réception préfecture : 20/10/2025